



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 31107

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les préoccupations des pilotes de bombardiers d'eau de la sécurité civile et en particulier du délicat problème du cumul de la pension militaire de retraite et du revenu de l'activité de pilote. Il est plus que temps de régulariser la situation de ces hommes qui, au quotidien, risquent leur vie pour protéger celle d'autrui. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour apporter des réponses concrètes aux attentes des pilotes.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur, à la suite de la diffusion d'une « lettre ouverte », sur la situation des pilotes d'avions de la sécurité civile, qui cumulent indûment une pension de retraite militaire et un revenu d'activité. Il convient de noter que cette « lettre ouverte » étant anonyme, il n'est pas possible de donner de réponse précise. Néanmoins, il faut préciser que le cumul d'une pension militaire de retraite et d'un revenu d'activité fait l'objet d'une attention particulière du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'intérieur pour que l'application de la loi soit à la fois ferme et équitable. Ainsi, seuls les quelques pilotes, qui se sont mis sciemment en situation de cumul irrégulier, ont fait l'objet d'une procédure de remboursement intégral des sommes perçues ces quatre dernières années. En outre, des délais de paiement allant jusqu'à cinq ans ont été accordés. Bien entendu, les droits à pension des intéressés restent entiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31107

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1999, page 3416

**Réponse publiée le :** 20 septembre 1999, page 5517